

Classification des exploitations du Grand Est

La création de la région Grand Est a pour corollaire la formation d'un nouvel ensemble agricole de 3 millions d'hectares de SAU, d'importance majeure à l'échelle nationale. Pour autant, ce nouveau territoire se caractérise par des terroirs et des contextes pédoclimatiques variés voire contrastés qui ont conduit à des mises en valeur différentes. Les exploitations agricoles du Grand Est se sont adaptées à cette diversité et ont développé par elles-mêmes des stratégies de développement. Sans se substituer aux classifications déjà existantes, la présente étude porte sur une typologie originale des exploitations agricoles permettant d'apprécier finement leur grande diversité et la forte variabilité de leurs résultats économiques.

L'étude porte sur les 33 864 exploitations moyennes et grandes recensées dans le Grand Est en 2010. Le périmètre ainsi défini concerne plus de 96 % de la SAU, près de 98 % de la PBS et 90 % des UTA.

Une étude en trois étapes

1 - La première étape consiste à définir des variables, permettant de qualifier les exploitations selon leur taille, leur part de diversification, l'intensification de leurs productions, leur spécialisation et enfin d'autres caractéristiques générales. Les variables sont issues du recensement agricole, des fichiers administratifs (ASP, BDNI, CVI...) et d'un échantillon plus restreint du RICA. Il ne s'agit pas de reconstituer les orientations technico-économiques, mais d'analyser comment, au sein de la nouvelle région,

les exploitations se comportent et adaptent leurs stratégies en termes de dimension, de diversification, de spécialisation et d'intensification. Une fois les variables choisies et leurs modalités validées, une analyse multifactorielle, Analyse des Correspondances Multiples (ACM), puis une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) permettent de définir 7 groupes.

2 - La deuxième étape suit l'évolution dans le temps des groupes grâce à l'appariement des données du recensement et celles de

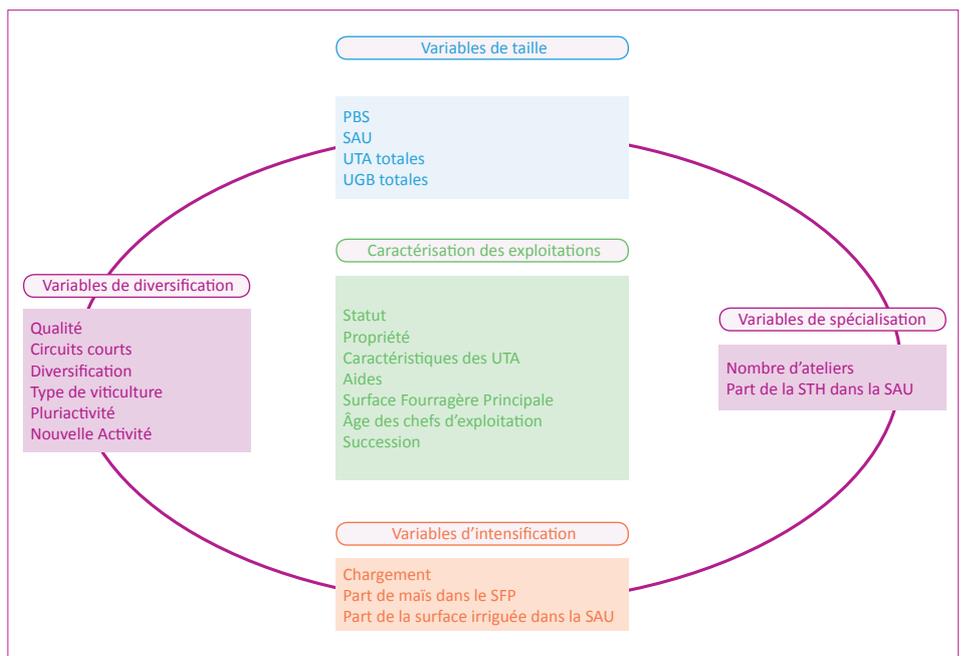
l'enquête 2016 sur les structures (ESEA).
3 - La troisième étape étudie les indicateurs économiques à l'aide du RICA entre 2010 et 2016.

La présente publication est une synthèse qui concerne l'étape 1. Elle est accompagnée de 7 autres publications, une pour chacun des groupes. Des publications ultérieures feront état des résultats des étapes 2 et 3.

24 variables pour mieux analyser les groupes

Le principe de base est de caractériser les exploitations en fonction d'un nombre réduit de variables choisies à dire d'expert et selon des modalités qui permettent de séparer les exploitations. Au final, 24 variables qualitatives sont codifiées afin de définir des groupes par analyse multifactorielle. Les variables permettent :

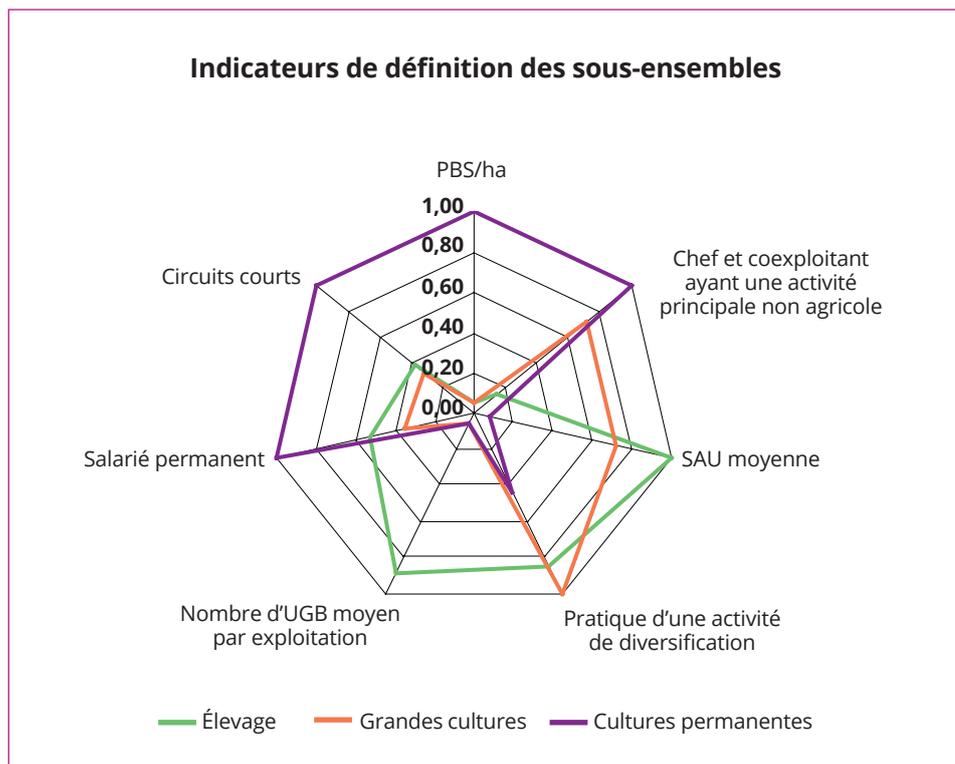
- de définir la notion de taille selon différentes approches : surface (SAU), dimension économique (PBS), travail (UTA), présence d'un cheptel (UGB) ;
- d'observer la diversification des exploitations, la recherche de valeur ajoutée au travers d'activités comme les circuits courts, l'agriculture biologique, les signes de qualité... mais aussi la pluriactivité qui n'est pas sans influence sur la taille des exploitations ;
- d'évaluer l'intensification notamment en matière d'élevage par l'intermédiaire du chargement ;
- de mesurer la spécialisation principalement au travers du nombre d'ateliers ;
- de caractériser les exploitations notamment en matière de succession, d'âge des chefs d'exploitation, de l'importance du salariat...



La notion de pluriactivité des chefs d'exploitation correspond à l'association d'activités agricole et non agricole, déclarées lors du recensement. Les exploitants attestant d'une activité principale non agricole sont définis comme « pluriactif principal », à l'inverse une activité non agricole déclarée secondaire permet de qualifier l'exploitant comme « pluriactif secondaire ».

<p>Sous-ensemble à dominante Élevage</p> <p>Groupe 1 : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine</p> <p>Groupe 3 : petites exploitations herbagères d'élevage extensif</p> <p>Groupe 4 : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées</p>	<p>Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures</p> <p>Groupe 2 : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine</p> <p>Groupe 5 : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine</p>	<p>Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes</p> <p>Groupe 6 : grandes exploitations</p> <p>Groupe 7 : petites exploitations</p>
--	---	--

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

réalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine

Groupe 5 : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Le sous-ensemble détient peu ou pas d'élevage. Il est spécialisé dans le secteur céréalière et la SAU moyenne est de 110 ha. Ces exploitants augmentent la taille de leurs structures par le biais de la PBS à l'hectare. Des cheptels allaitants, de taille modeste, valorisent des pâturages permanents dans des zones de plaine essentiellement dédiées aux grandes cultures. La main-d'œuvre, peu importante, est principalement familiale. La pluriactivité se trouve notamment dans les petites structures. Ainsi, ces exploitations jouent sur la spécialisation en grandes cultures, utilisent une main-d'œuvre réduite, associent activités agricoles et non agricoles et développent des activités de diversification afin d'assurer leur revenu. La vente en circuits courts constitue une stratégie secondaire.

Les résultats de l'ACM permettent de réaliser une répartition en sept groupes selon un effet taille, la présence d'élevage et le niveau de chargement. Ces groupes ont été répartis en trois sous-ensembles selon les dominantes Élevage, Grandes Cultures ou Cultures Permanentes.

Le sous-ensemble à dominante Élevage

- Groupe 1 :** exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
- Groupe 3 :** petites exploitations herbagères d'élevage extensif
- Groupe 4 :** grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Le sous-ensemble se distingue par la

présence quasi systématique d'élevages, pour la plupart herbivores. La SAU moyenne est généralement élevée. Le cheptel est important et des activités de diversification se sont développées. Ces exploitations emploient des agriculteurs à temps plein. Elles sont peu associées aux circuits courts et à la pluriactivité. Avec une SAU moyenne de 153 ha contre une moyenne régionale de 86 ha, ces éleveurs agissent davantage sur la taille de leurs structures et moins sur la diversification hors agriculture. Par contre, huit exploitations sur dix ont au moins deux ateliers de production, parmi lesquelles 56 % associent un atelier végétal et un atelier animal, dans des structures de polyculture-élevage.

Le sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

- Groupe 2 :** petites exploitations cé-

Le sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

- Groupe 6 :** grandes exploitations
- Groupe 7 :** petites exploitations

Le sous-ensemble correspond à des exploitations à la PBS élevée, où l'emploi est important. Si la viticulture est la plus représentée, on observe également de l'horticulture, du maraîchage et de l'arboriculture. S'ajoutent également des exploitations d'élevage hors-sol ; le chargement est alors très élevé. La commercialisation en circuits courts est plus fréquente du fait de l'activité viticole. L'emploi salarié est courant. La pluriactivité n'est pas rare, notamment dans les petites structures. La SAU est limitée, les productions génèrent une forte valeur économique à l'hectare en jouant sur le produit de qualité (AOC viticole), sur l'intensification de la production d'élevage ou végétale (horticulture, maraîchage...).

Sous-ensemble à dominante Élevage

- Groupe 1 :** exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
- Groupe 3 :** petites exploitations herbagères d'élevage extensif
- Groupe 4 :** grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

- Groupe 2 :** petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
- Groupe 5 :** grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

- Groupe 6 :** grandes exploitations
- Groupe 7 :** petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Les exploitations de la région Grand Est

33 864 exploitations pour 2,9 millions d'hectares de SAU

Gradient SAU et PBS

Présence d'élevage

Pas ou peu d'élevage

Importance de la PBS et de l'Emploi

Dominante Élevage

Nombre d'exploitations	9 817
SAU	1 504 329
G1 Exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine	
Nombre d'exploitations	2 444
SAU	323 876
<i>Intensification de la production par l'élevage</i>	
G3 Petites exploitations herbagères d'élevage extensif	
Nombre d'exploitations	3 846
SAU	391 984
<i>Gestion extensive des élevages sur des structures moyennes</i>	
G4 Grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées	
Nombre d'exploitations	3 527
SAU	788 469
<i>Développement des structures par l'agrandissement</i>	

Dominante Grandes Cultures

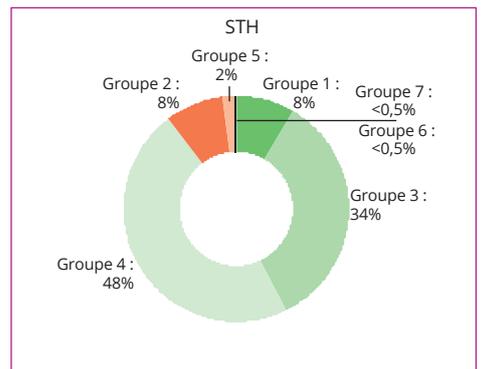
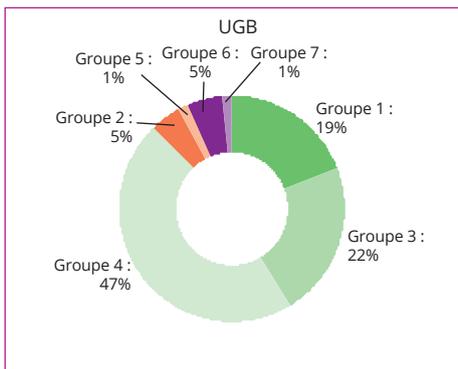
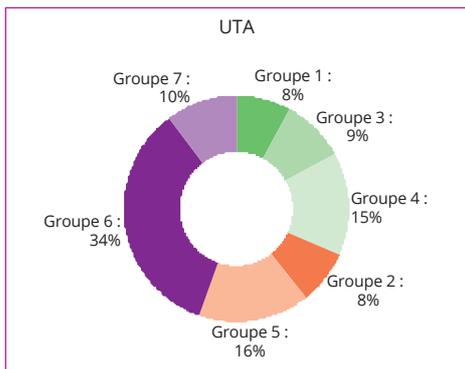
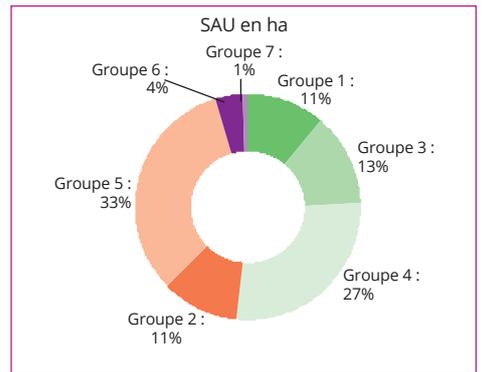
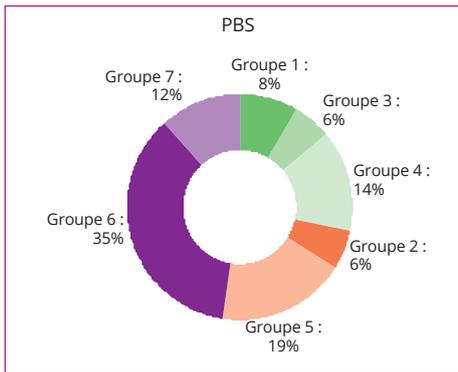
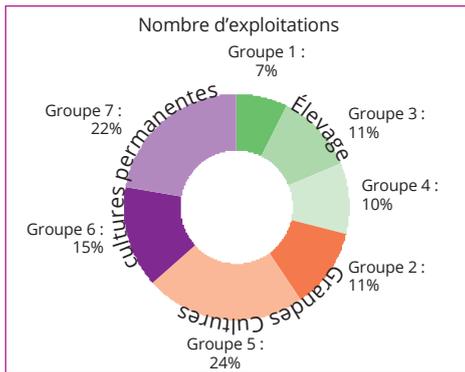
Nombre d'exploitations	11 599
SAU	1 273 594
G2 Petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine	
Nombre d'exploitations	3 796
SAU	324 637
<i>Petits céréaliers diversifiés</i>	
G5 Grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine	
Nombre d'exploitations	7 803
SAU	948 957
<i>Céréaliers Spécialisés</i>	

Dominante Cultures Permanentes

Nombre d'exploitations	12 448
SAU	137 350
G6 Grandes exploitations	
Nombre d'exploitations	4 923
SAU	110 507
<i>Structures spécialisées plus grandes, caves particulières dans un tiers des cas, activité de diversification</i>	
G7 Petites exploitations	
Nombre d'exploitations	7 525
SAU	26 843
<i>Producteurs de raisins pluriactifs</i>	

Commentaire du graphique : l'ACM met en évidence un premier gradient entre la taille de la SAU et l'importance économique de l'exploitation au travers de la PBS. Se rajoute la présence ou non d'élevage dans un second temps, puis la notion de chargement. Enfin, interviennent les notions de bassin viticole, de pluriactivité et de diversification qui permettent d'expliquer la différenciation des 7 groupes.

La répartition de la dimension des exploitations



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Sous-ensemble à dominante Élevage

- Groupe 1** : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
- Groupe 3** : petites exploitations herbagères d'élevage extensif
- Groupe 4** : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

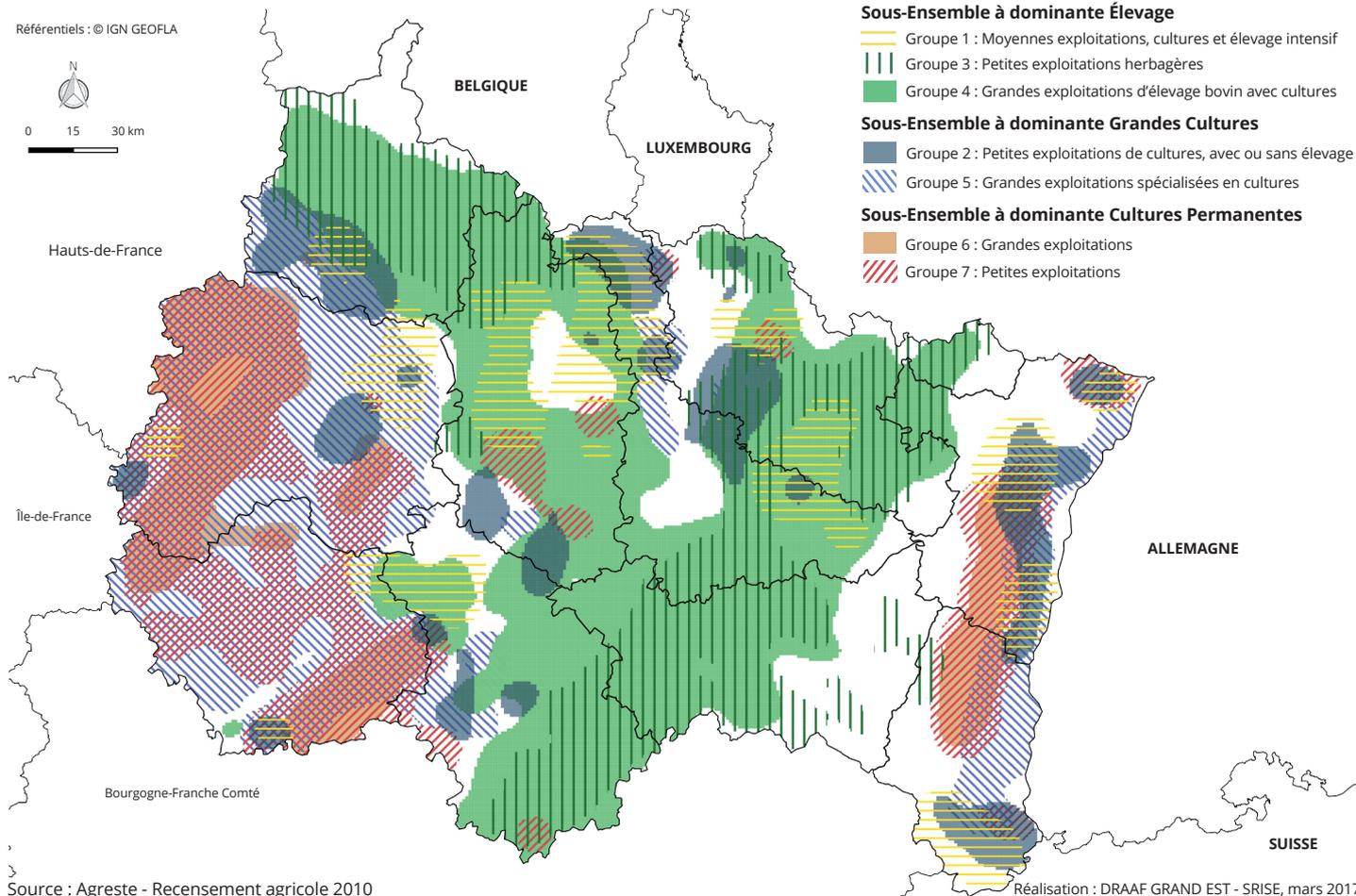
- Groupe 2** : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
- Groupe 5** : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

- Groupe 6** : grandes exploitations
- Groupe 7** : petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Répartition géographique des groupes



Note de lecture : chaque groupe se répartit dans les secteurs où sa densité (ha de SAU du groupe / km²) est la plus forte. Les territoires laissés en blanc correspondent à des secteurs où la densité de SAU du groupe n'est pas suffisante, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'exploitation dans ce secteur. Cette densité est représentée selon un rayon de lissage de 15 km.

La localisation géographique n'est pas une variable intégrée dans l'analyse multifactorielle et à ce titre, elle n'entre pas dans la constitution des groupes. La plus ou moins grande densité des groupes est liée aux territoires. Certains en associent deux : les groupes 3 et 4 sont superposés dans la partie centrale des départements des Ardennes et des Vosges et dans l'est de la Haute-Marne. Les groupes 6 et 7 ne sont pas chacun attaché à un vignoble. Au contraire, chaque vignoble voit la superposition de

ces deux groupes. De plus, la présence du groupe 7 dans la Meuse et la Moselle montre de petites structures d'arboriculteurs, d'horticulteurs et de maraîchers et indique que la caractéristique première du sous-ensemble Cultures Permanentes est la PBS à l'hectare élevée. Les exploitations du sous-ensemble Grandes Cultures, associant céréales et cultures industrielles sont, pour l'essentiel, situés dans la Champagne, dans le sud du département des Ardennes et dans la plaine d'Alsace.

La partie centrale de la région, débordant sur les Ardennes au nord et la partie sud-est de la Haute-Marne est plus particulièrement associée à l'élevage et la polyculture-élevage. Cette carte montre que la classification des exploitations, dans le périmètre de la nouvelle région, permet de dépasser les anciennes limites administratives qui n'ont pas toujours une légitimité territoriale agricole.

Sous-ensemble à dominante Élevage

Groupe 1 : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
Groupe 3 : petites exploitations herbagères d'élevage extensif
Groupe 4 : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

Groupe 2 : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
Groupe 5 : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

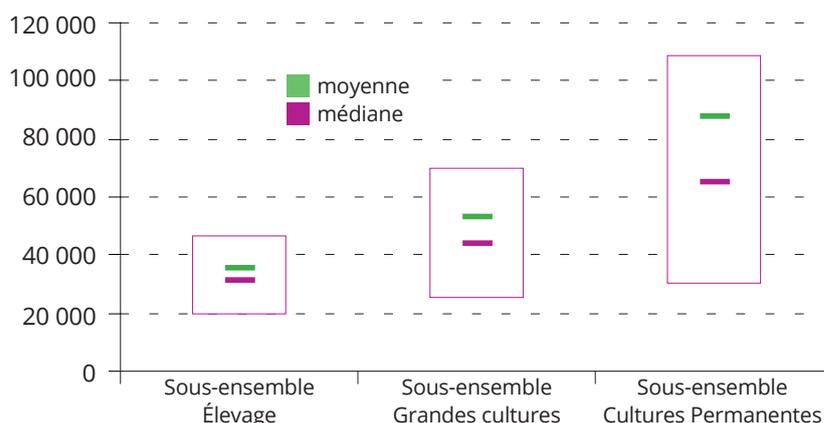
Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

Groupe 6 : grandes exploitations
Groupe 7 : petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Des résultats économiques disparates

En moyenne, en 2010, le résultat courant avant impôt par actif non salarié pour l'ensemble des exploitations du Grand Est, a été de 59 100 €. Les trois sous-ensembles se répartissent de façon hétérogène autour de cette moyenne. Le sous-ensemble Élevage affiche un résultat de 35 500 € par actif non salarié, soit 40 % en deçà. Le résultat du sous-ensemble Grandes Cultures, tout en restant inférieur à la moyenne régionale, s'en rapproche avec 53 100 €. Le sous-ensemble Cultures Permanentes présente un résultat de 48 % supérieur, avec 87 500 €. Si les niveaux de résultats sont hétérogènes selon les dominantes, leur dispersion apparaît plus ou moins étendue. La variabilité du sous-ensemble Élevage est moindre, contrairement à celle du sous-ensemble Cultures Permanentes.

Dispersion du résultat selon les sous-ensembles

Source : Agreste, RICA 2010

Dans les soldes intermédiaires de gestion, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) indique la richesse que l'exploitation dégage de son activité. Le résultat courant avant impôt (RCAI) de l'exploitation, qui constitue un indicateur de revenu, est ensuite calculé en déduisant les amortissements et en ajoutant les soldes financiers et exceptionnels. Le RCAI représente 81 % de l'EBE dans le sous-ensemble Cultures Permanentes. Cette proportion n'est que de 68 % dans le sous-ensemble Grandes Cultures et seulement de 54 % dans le

sous-ensemble Élevage. Les exploitations de ce dernier ont des charges d'amortissements et des charges financières qui pèsent plus lourdement dans le résultat et l'investissement moyen est plus élevé.

Ramené à l'actif non salarié, le niveau des charges varie assez peu. Il se situe entre 134 000 € et 146 000 € en moyenne selon les dominantes. La différence de RCAI s'explique davantage par l'écart entre les valeurs de la production. En effet, la production moyenne de l'exercice présente

une variation bien plus marquée, de 126 000 € à 228 000 €.

À noter, le sous-ensemble Élevage est le seul pour lequel, en moyenne, les charges totales par actif non salarié sont supérieures à la production hors subventions.

Les intrants représentent un poids variable dans l'ensemble des charges. C'est dans le sous-ensemble Grandes Cultures que la part est la plus conséquente, 39 % contre 29 % pour la région.

La valeur de la production : un élément essentiel dans la constitution du résultat

2010 en €	RCAI / ha	RCAI / UTANS	EBE / UTANS	Production de l'exercice / UTANS	Total des charges / UTANS	Part des consommations intermédiaires dans les charges d'exploitation en %
Sous-ensemble Élevage	386	35 458	66 036	125 908	133 666	34%
Sous-ensemble Grandes Cultures	692	53 068	78 533	145 854	136 168	39%
Sous-ensemble Cultures Permanentes	31 387	87 546	108 054	227 568	145 538	14%
Grand Est	10 926	59 092	84 511	167 053	138 531	29%

Source : RICA et Recensement Agricole 2010

Sous-ensemble à dominante Élevage

- Groupe 1** : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
Groupe 3 : petites exploitations herbagères d'élevage extensif
Groupe 4 : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

- Groupe 2** : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
Groupe 5 : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

- Groupe 6** : grandes exploitations
Groupe 7 : petites exploitations

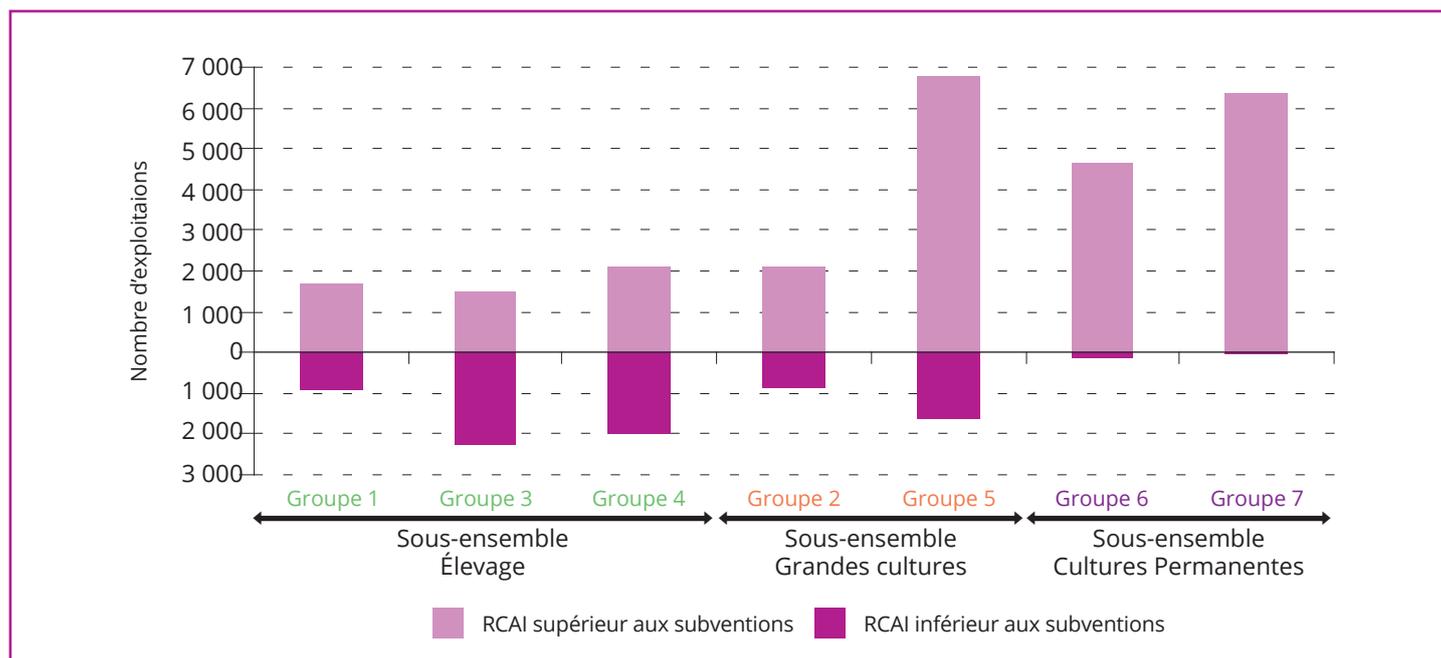
Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Les subventions d'exploitation, essentiellement à destination des sous-ensembles Élevage et Grandes Cultures, constituent une part importante du RCAI. La moi-

tié des exploitations du sous-ensemble Élevage tirent de leurs activités un RCAI inférieur au montant de leurs aides. Même si les exploitations du sous-en-

semble Grandes Cultures sont généralement moins dépendantes des aides, 22 % d'entre elles perçoivent des soutiens publics d'un montant supérieur à leur RCAI.

Une dépendance aux subventions hétérogène



Source : Agreste, RICA 2010

Les ratios économiques sont également fortement contrastés. La situation, au regard de l'endettement par exemple, présente les caractéristiques les plus diverses. Le sous-ensemble Élevage présente le taux d'endettement le plus élevé, soit en moyenne 43 %. Il est respectivement de 37 % et 28 % dans les deux autres sous-ensembles.

L'analyse du poids de cet endettement, qui mesure la part des annuités sur l'EBE, permet de constater une différence encore plus marquée : il est de 40 % pour le sous-ensemble Élevage et 26 % et 24 % pour les deux autres. Pour 28 % des exploitations du sous-ensemble Élevage, le poids de l'endettement est même supérieur à 50 % : plus de la moitié de l'EBE

dégagé par l'exploitation sert donc à rembourser des emprunts. Cependant, pour 11 % des exploitations du sous-ensemble Grandes Cultures, l'endettement peut être considéré comme problématique puisque supérieur à 75 %. Cette proportion n'est que de 8 % pour le sous-ensemble Élevage et 3 % pour le sous-ensemble Cultures Permanentes.

Des ratios économiques propres aux sous-ensembles

2010	Poids de l'approvisionnement, en %	Rentabilité, en %	Poids de l'endettement, en %	Taux d'endettement, en %
Sous-ensemble Élevage	27,9	41,9	40,2	43,3
Sous-ensemble Grandes Cultures	28,6	43,8	26,2	37,5
Sous-ensemble Cultures Permanentes	8,8	49,6	23,8	28,1
Grand Est	21,7	45,1	29,8	36,2

Source : RICA 2010

Sous-ensemble à dominante Élevage

Groupe 1 : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
Groupe 3 : petites exploitations herbagères d'élevage extensif
Groupe 4 : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

Groupe 2 : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
Groupe 5 : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

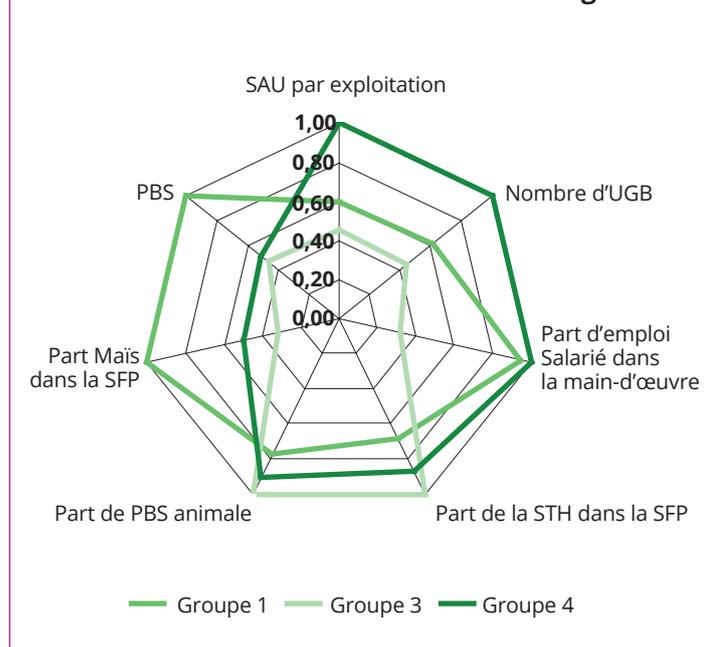
Groupe 6 : grandes exploitations
Groupe 7 : petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

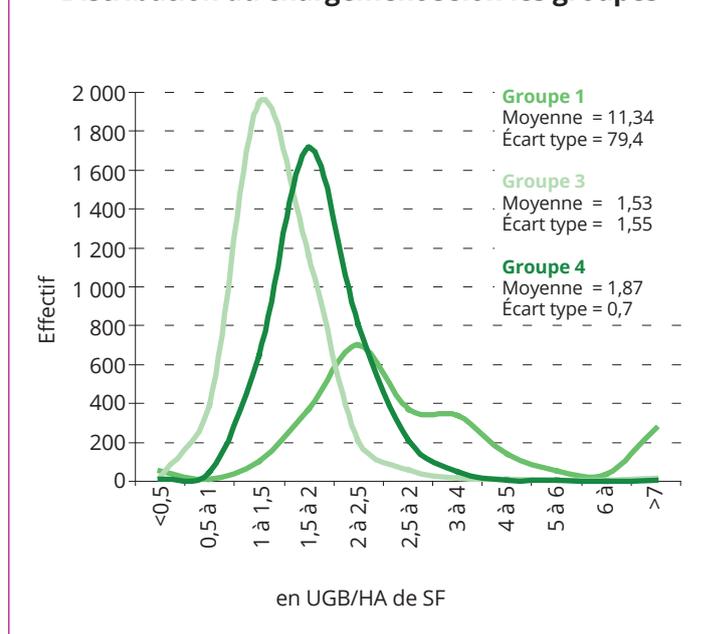
Le sous-ensemble à dominante Élevage

Les exploitations du sous-ensemble Élevage représentent 29 % des effectifs soit 9 817 exploitations pour 52 % de la SAU et 28 % de la PBS.

La quasi-totalité des exploitations possèdent un cheptel, qui varie en taille et en chargement. La PBS/ha moyenne est de 1 239 €/ ha.

Indicateurs du sous-ensemble Élevage

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Distribution du chargement selon les groupes

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Ce ratio PBS/ha est plus élevé dans le groupe 1 : 1 671 €/ha et caractérise des élevages intensifs. Le chargement moyen, de 11 UGB/ha de surface fourragère, est significativement plus élevé que celui des deux autres groupes. Différents éléments permettent de l'expliquer :

- 59 % des exploitations ont un élevage laitier et leur surface fourragère est constituée de 35 % de maïs ensilage ;
- le taux de prairies pâturées est de 41 %, soit le taux le moins élevé des trois groupes ;
- des élevages hors-sol peuvent être présents (poules pondeuses, volailles de chairs et ateliers porcins dans 5 à 8 % des élevages).

Les exploitants agricoles sont peu pluriactifs. Quand ils le sont, ce sont souvent des élus. Les salariés permanents sont plus souvent présents en élevage intensif que dans les deux autres groupes.

Les petites exploitations du groupe 3 pré-

sentent un chargement peu élevé et l'essentiel de la SAU est composé de prairies permanentes valorisées par des herbivores. Ce sont des producteurs de viande, avec un cheptel moyen de 102 UGB, géré de façon extensive. Ainsi les éleveurs de bovins représentent les 2/3 des exploitations. On trouve également 530 producteurs ovins, qui détiennent 40 % du cheptel ovin régional. Les ateliers hors-sol sont très peu représentés. Le travail est essentiellement familial, le travail salarié peu présent et la pluriactivité quasiment absente.

Le groupe 4 présente des exploitations d'élevage extensif, associé à des terres cultivées, avec une SAU moyenne de 220 ha. Il détient 46 % des UGB de la région et près de huit exploitations sur dix produisent du lait. Le chargement moyen est de 1,87 UGB/ha de surface fourragère et dans 70 % des cas, il reste inférieur à 2 UGB/ha. Les exploitations les plus

grandes sont également conduites de façon relativement extensive.

Les exploitations entretenant seulement 25 % de la SAU en prairies permanentes enregistrent un chargement de plus de 2 UGB/ha de surface fourragère, par contre celles avec plus de 75 % de prairie cultivent 8 % de maïs dans la SFP avec un chargement moyen de 1,69 UGB/ha de surface fourragère.

On note un nombre significatif de GAEC, ce qui limite la présence de main-d'œuvre permanente.

Une main-d'œuvre familiale, peu pluriactive

Ces élevages représentent moins d'un tiers des exploitations mais 41 % de la main-d'œuvre familiale régionale. Ainsi, plus de huit UTA sur dix sont familiales. La pluriactivité est rare. Le groupe 1 se distingue par la présence de salariés (19 % des UTA) malgré une dimension écono-

Sous-ensemble à dominante Élevage	Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures	Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes
Groupe 1 : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine Groupe 3 : petites exploitations herbagères d'élevage extensif Groupe 4 : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées	Groupe 2 : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine Groupe 5 : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine	Groupe 6 : grandes exploitations Groupe 7 : petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

mique moindre que celle du groupe 4, qui utilise une part plus importante de main-d'œuvre familiale. Les grandes structures, le plus souvent des exploitations regroupées au sein de GAEC, fonctionnent avec une main-d'œuvre non salariée, plutôt que par l'emploi de salariés, qui ne représente que 16 % de la main-d'œuvre. Le groupe 3 se distingue par l'importance d'une main-d'œuvre familiale (90 %). Ces petits élevages extensifs sont dans une stratégie de limitation des coûts et font appel à des saisonniers pour des travaux ponctuels. La part d'emploi saisonnier sur l'emploi salarié est de même ordre que la moyenne régionale, qui inclut le secteur viticole.

Éléments économiques

Le principe retenu est d'analyser le quart

des exploitations du sous-ensemble Élevage pour lequel le résultat par actif non salarié (RCAI/UTANS) est le plus élevé. Par souci de simplification, cette part du sous-ensemble sera dénommée « quart supérieur ».

Pour le sous-ensemble Élevage, il s'agit des exploitations dont le résultat est supérieur à 46 650 € par actif non salarié. À 80 %, ce sont des exploitations des groupes 1 et 4.

La part économique moyenne de la production animale est de 64 % pour le sous-ensemble Élevage. Elle tombe à 49 % quand on considère ce quart supérieur. Ces structures ont donc développé l'atelier cultures plutôt que l'élevage, comme le montre la part de surface en terres labourables qui augmente alors que les cheptels moyens estimés en UGB sont de même importance ou moins importants.

De même, la part de surfaces toujours en herbe dans la SAU diminue. Ainsi, dans le groupe 1, les exploitations qui présentent les meilleurs résultats n'ont pas d'atelier animal hors-sol ou d'engraissement (le chargement moyen passe de 5,3 à 2,5 UGB/ha de surface fourragère).

En témoigne également, la charge d'alimentation extérieure à l'exploitation qui pour le sous-ensemble Élevage est de 200 €/UGB et qui reste stable dans le quart supérieur, avec 197 €/UGB. À l'inverse, la charge en engrais passe de 88 €/ha à 108 €/ha et la charge en produits phytosanitaires passe de 63 €/ha à 87 €/ha. L'intensification se concentre donc sur les surfaces et non sur l'élevage.

Le quart supérieur s'oriente vers les cultures

2010		SAU, en ha	Terres labourables, en ha	Surface toujours en herbe, en ha	Mais fourrager, en ha	UGB totales	Chargement, UGB/ha de SF
Groupe 1	Toutes exploitations	142	112	29	14	123	5,3
	Quart supérieur	188	154	34	12	122	2,5
Groupe 3	Toutes exploitations	109	42	67	4	110	1,5
	Quart supérieur	156	91	65	4	105	1,5
Groupe 4	Toutes exploitations	233	135	99	20	232	1,9
	Quart supérieur	284	183	101	19	232	1,8
Sous-ensemble Élevage	Toutes exploitations	166	96	70	13	161	2,6
	Quart supérieur	226	155	70	13	169	2,0

Source : RICA et Recensement Agricole 2010

Avertissement : les résultats présentés dans les tableaux de l'analyse économique sont issus du rapprochement des données du recensement agricole et du RICA. Le RICA se base sur un échantillon d'exploitations dont les résultats sont extrapolés. Cela explique les différences entre les données de structure des tableaux économiques et celles directement issues du recensement agricole où l'univers est exhaustif.

Une production plus élevée, des charges à l'hectare moindres

Sous-ensemble Élevage	Production de l'exercice, en € 2010		Charges totales, en € 2010		Investissement, en € 2010		Dettes, en € 2010	
	par exploitation	par hectare	par exploitation	par hectare	par exploitation	par hectare	par exploitation	par hectare
Toutes exploitations	219 703	1 357	229 326	1 417	33 283	227	239 261	1 457
Quart supérieur	317 616	1 451	303 389	1 361	38 665	196	281 262	1 202
Écart	45%	7%	32%	-4%	16%	-13%	18%	-18%

Source : RICA et Recensement Agricole 2010

Sous-ensemble à dominante Élevage

- Groupe 1** : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
- Groupe 3** : petites exploitations herbagères d'élevage extensif
- Groupe 4** : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

- Groupe 2** : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
- Groupe 5** : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

- Groupe 6** : grandes exploitations
- Groupe 7** : petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Dans le quart supérieur, la production, les charges, l'investissement et les dettes atteignent des valeurs bien plus élevées en moyenne par exploitation. Ramenée à l'hectare, la valeur de la production est également supérieure de 7 %. Les autres indicateurs sont au contraire en diminution. Il y a donc un effet combiné : l'augmentation de la surface cultivée des exploitations permet d'augmenter la production et de diminuer le poids des charges et de l'investissement.

Au sein du sous-ensemble Élevage, les producteurs laitiers produisent en moyenne 379 000 litres de lait. Il est valorisé à 3,23 €/l. Dans le quart supérieur, ces exploitations laitières produisent 466 000 litres de lait et le valorisent à 3,28 €/l. Le rendement laitier est supérieur : il est de 7 000 litres par vache, alors qu'il est de

6 700 litres par vache pour l'ensemble des exploitations.

Les indicateurs techniques propres à la conduite de l'élevage (chargement, part de maïs dans la SAU, charge d'alimentation achetée par UGB) restent globalement stables. Il y a donc une meilleure efficacité économique de l'atelier lait, qui peut être due à plusieurs raisons : une meilleure technicité, une meilleure qualité, un lait mieux rémunéré par la laiterie...

Là aussi, on observe que c'est par la production végétale que ces exploitations sont dans le quart supérieur : la part économique de la production animale est de 71 % pour l'ensemble des producteurs laitiers ; elle se réduit à 62 % pour ceux qui sont dans le quart supérieur. 22 % des exploitations laitières sont dans le quart supérieur et dans une large proportion (85 %), ce ne sont pas des structures spé-

cialisées, mais plutôt des structures de polyculture-élevage.

Les ratios économiques du quart supérieur, comparés à ceux du sous-ensemble Élevage sont meilleurs : par exemple, la rentabilité est de 47 % contre 42 %, le taux d'endettement n'est plus que de 38 % contre 43 % et le poids de cet endettement est moins pénalisant sur le résultat puisqu'il est de 30 % contre 40 %.

L'indicateur qui mesure l'intensité en travail permet d'évaluer la quantité de main-d'œuvre totale qu'il faut mobiliser pour créer 10 000 € de valeur ajoutée. Dans le sous-ensemble Élevage, il est de 0,53. Dans le quart supérieur, ce ratio n'est que de 0,18. La plus grande présence de grandes cultures, moins exigeante en main-d'œuvre, est un des facteurs d'explication.

Le sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

Les exploitations du sous-ensemble Grandes Cultures représentent 34 % des effectifs soit 11 599 exploitations pour 44 % de la SAU et 24 % de la dimension économique estimée par la PBS. Ces groupes sont constitués principalement d'exploitations qui valorisent des terres labourables. La main-d'œuvre est familiale, peu importante par rapport à la surface exploitée et plus particulièrement localisée dans des terroirs fertiles. Cependant, les deux groupes diffèrent fortement par la surface de leurs exploitations et par la répartition de l'assolement.

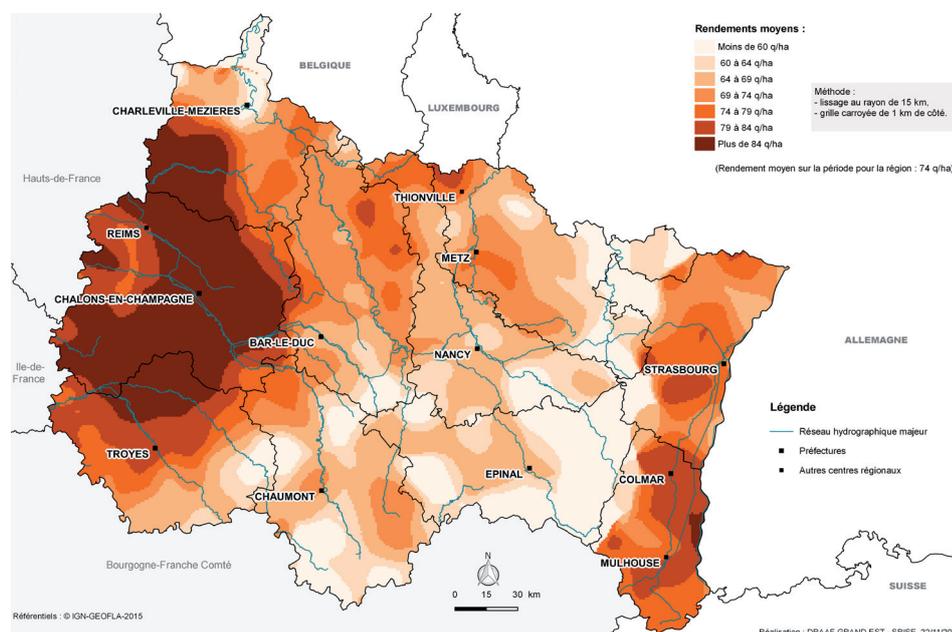
Le groupe 2 correspond à de petites structures de 85 ha de SAU moyenne. 61 % d'entre elles ont un élevage qui permet de valoriser de façon extensive, une surface en herbe qui ne peut être cultivée (1/4 des exploitations valorisent une surface fourragère essentiellement occupée par la STH). L'assolement est orienté blé-colza. Ces structures n'ont pu se développer par l'agrandissement de la surface. Elles cherchent une limitation des coûts, ainsi la main-d'œuvre est essentiellement familiale. La dimension économique plus modeste les amène à opter pour des revenus complémentaires aux revenus agricoles. Ils proviennent d'activités non agricoles ou de diversification, comme par exemple des travaux d'entreprise agricole (ETA). La pluriactivité pour près d'un tiers des chefs

d'exploitation est plus fréquente que dans le groupe 5. De plus, 17 % des responsables d'exploitation déclarent une activité principale non agricole contre 12 % dans le groupe 5. Les circuits courts sont aussi plus présents dans le groupe 2.

Ainsi, pluriactivité, diversification des ac-

tivités non agricoles mais aussi agricoles semblent des voies d'adaptation des structures plus modestes du groupe 2. Cette stratégie, plus extensive, est liée à des coûts de production moindres, notamment du fait d'une productivité à l'hectare plus faible que dans le groupe 5.

Rendement moyen du blé tendre sur la période 2010 à 2014



Source : Agreste, Teruti - Lucas

Sous-ensemble à dominante Élevage

- Groupe 1 :** exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
- Groupe 3 :** petites exploitations herbagères d'élevage extensif
- Groupe 4 :** grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

- Groupe 2 :** petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
- Groupe 5 :** grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

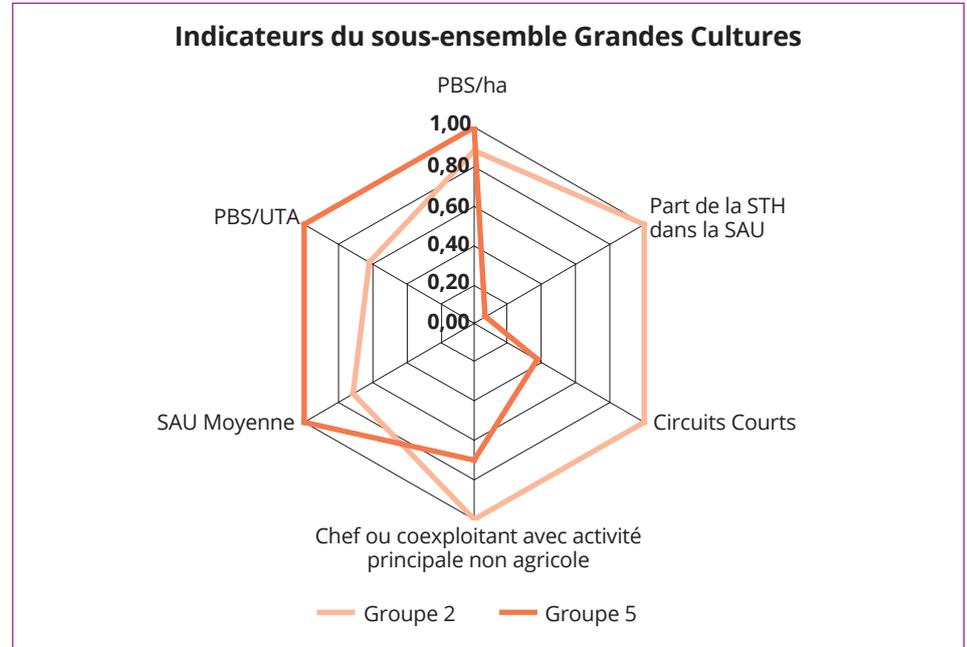
- Groupe 6 :** grandes exploitations
- Groupe 7 :** petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Le groupe 5 joue à la fois sur la dimension économique via les surfaces et la présence de cultures à plus forte PBS/ha. C'est ainsi que les cultures industrielles représentent 8 % de la SAU contre 2,4 % dans le groupe 2. La présence de surface en herbe est inexistante et les circuits courts sont très peu présents.

Le groupe 5 réunit des exploitations aux surfaces plus grandes qui sont spécialisées en productions végétales. Les terres labourables représentent 98 % de la SAU contre 81% dans le groupe 2. Les céréales occupent près de 61% de l'assolement : le blé dans les plaines de l'ouest de la région, le maïs dans la plaine d'Alsace. Les cultures industrielles et les pommes de terre représentent près de 10 % de la surface. La part de céréales diminue quand la SAU augmente. Dans les structures de plus de 100 ha, la part des oléoprotéagineux dans la SAU se situe autour de 20 %. La présence d'irrigation, de cultures industrielles montrent des structures plus spécialisées et plus intensives que dans le groupe 2.

Si la pluriactivité est aussi présente, elle correspond majoritairement à une activité secondaire. La diversification par des



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

activités non agricoles et la commercialisation en circuits courts sont peu développées.

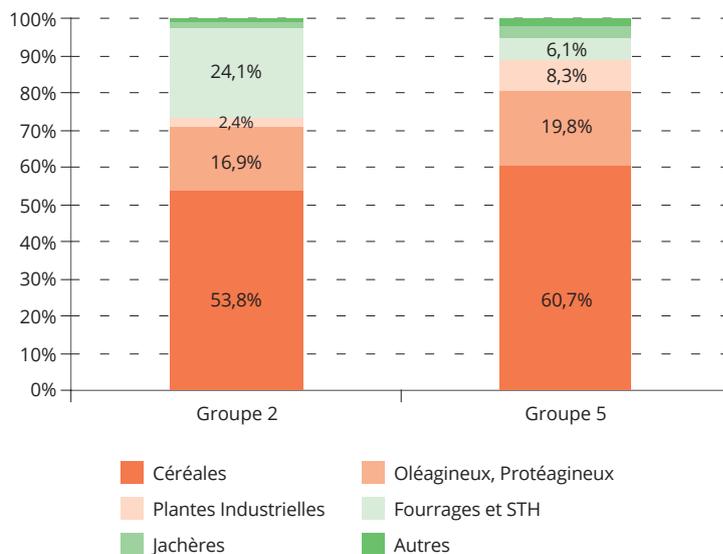
Une main-d'œuvre assurée par le chef d'exploitation et souvent pluriactive

16 000 UTA travaillent sur les 11 599 exploitations du sous-ensemble Grandes Cultures, soit 1/4 des équivalents temps plein de la région. Les structures sont dirigées par un, voire deux chefs d'exploitation dans 90 % des cas, et emploient moins fréquemment des salariées permanentes que dans les deux autres sous-ensembles.

Le groupe 2 n'emploie quasiment pas de salariés permanents hors cadre familial (347 UTA). Avec 1,38 UTA pour 100 ha en moyenne, le ratio est plus important que dans le groupe 5, du fait de la présence d'élevage.

Le groupe 5 emploie 1,13 UTA par exploitation en valeur médiane soit une des valeurs les moins importantes des groupes. De plus, elles emploient 1 284 salariés permanents hors cadre familial dont la moitié est présent à temps complet dans les plus grandes exploitations. Ces exploitations font appel à un groupement d'employeurs dans 13 % des cas contre en moyenne 5,3 % dans l'ensemble des groupes.

Répartition de la SAU des groupes Grandes Cultures



Source : Agreste, RICA 2010

Sous-ensemble à dominante Élevage

Groupe 1 : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
Groupe 3 : petites exploitations herbagères d'élevage extensif
Groupe 4 : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

Groupe 2 : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
Groupe 5 : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

Groupe 6 : grandes exploitations
Groupe 7 : petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Éléments économiques

Le quart supérieur regroupe des exploitations qui ont un RCAI supérieur à 69 800 € par actif non salarié. Il est composé à 76 % d'exploitations du groupe 5, c'est-à-dire les exploitations de grande taille.

Dans les exploitations du quart supérieur, on observe une légère augmenta-

tion de la taille du cheptel moyen dans le groupe 2, contrairement au groupe 5 où il disparaît complètement. Par contre toutes les structures exploitent une surface plus importante. Pour le groupe 2, c'est un quasi doublement des surfaces cultivées.

La PBS ramenée à l'hectare diminue dans le quart supérieur, du fait de la moindre importance de l'élevage. Par contre, ra-

menée à l'actif non salarié, elle est bien plus élevée dans le quart supérieur avec 2 200 €, contre 1 245 € pour l'ensemble des exploitations. La production végétale est davantage axée sur les oléagineux et les cultures industrielles que sont les betteraves et les pommes de terre et ceci dans le groupe 2 comme le groupe 5.

Un quart supérieur qui réunit des exploitations de grande taille

2010		SAU, en ha	Terres labourables, en ha	UGB totales
Groupe 2	Toutes exploitations	99	85	13,2
	Quart supérieur	188	178	14,1
Groupe 5	Toutes exploitations	128	127	1,2
	Quart supérieur	193	192	0,0
Sous-ensemble Grandes Cultures	Toutes exploitations	120	116	4,4
	Quart supérieur	192	189	3,3

Source : RICA et Recensement Agricole 2010

Davantage d'investissement dans le quart supérieur

Sous-ensemble Grandes Cultures	Production de l'exercice, en € 2010		Charges totales, en € 2010		Investissement, en € 2010		Dettes, en € 2010	
	par exploitation	par hectare	par exploitation	par hectare	par exploitation	par hectare	par exploitation	par hectare
Toutes exploitations	178 352	1 872	165 811	1 637	24 861	283	140 908	1 467
Quart supérieur	336 207	2 076	292 914	1 618	48 594	311	230 119	1 413
Écart	89%	11%	77%	-1%	95%	10%	63%	-4%

Source : RICA et Recensement Agricole 2010

La pression en intrants est plus importante pour les exploitations du quart supérieur : 220 €/ha pour l'engrais et 159 €/ha pour les produits phytosanitaires, alors que ces ratios sont respectivement de 193 €/ha et 148 €/ha pour le sous-ensemble Grandes Cultures. Le poids des approvisionnements, qui mesure la part des intrants sur la production reste cependant de même ordre que la moyenne de la totalité des

exploitations, à 28 % contre 29 %. La rentabilité est meilleure dans le quart supérieur : elle s'établit à 47,5 % en moyenne contre 44 %. Par ailleurs, 18 % des exploitations du sous-ensemble Grandes Cultures mettent en œuvre des activités de diversification (travaux extérieurs, agritourisme...) d'un montant supérieur à 5 000 €. Dans le quart supérieur, la proportion s'élève à

39 %, le produit moyen réalisé est alors de 16 400 €. 0,42 UTA sont nécessaire pour produire 10 000 € de valeur ajoutée. Le travail est plus efficace que dans le sous-ensemble Élevage, la main-d'œuvre étant moins nécessaire. Dans le quart supérieur, ce ratio diminue également fortement, il n'est plus que de 0,12.

Sous-ensemble à dominante Élevage

- Groupe 1 :** exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
- Groupe 3 :** petites exploitations herbagères d'élevage extensif
- Groupe 4 :** grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

- Groupe 2 :** petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
- Groupe 5 :** grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

- Groupe 6 :** grandes exploitations
- Groupe 7 :** petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Le sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

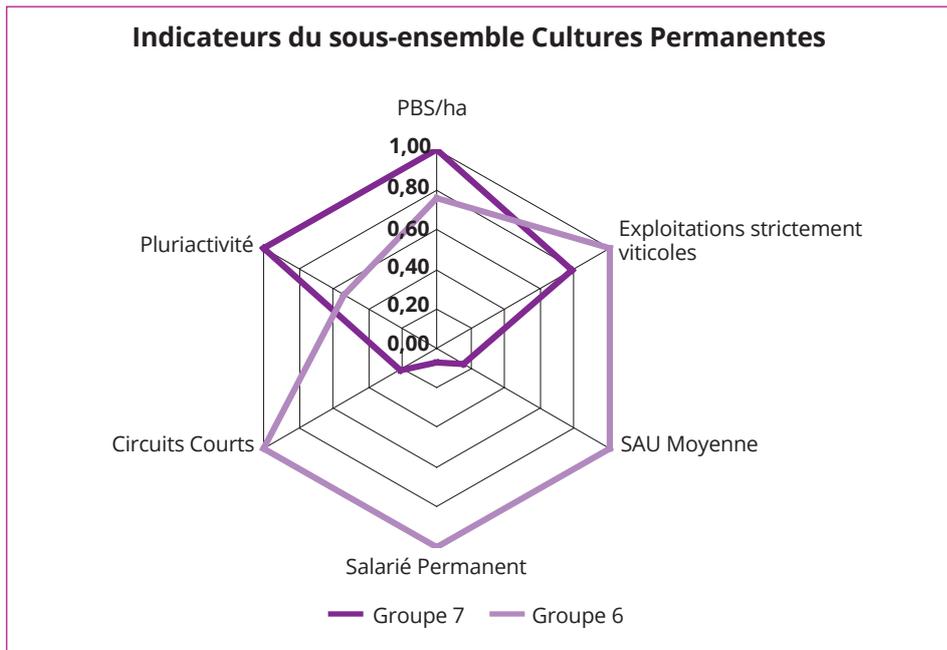
Les exploitations du sous-ensemble Cultures Permanentes représentent 37 % des effectifs soit 12 448 exploitations pour 5 % de la SAU et 47 % de la PBS.

Les 2 groupes partagent des productions à forte valeur ajoutée par hectare et donc une PBS importante et se différencient par leur surface : la SAU moyenne du groupe 7 correspond à 3,57 ha contre 22,4 ha pour le groupe 6.

Ces exploitations se répartissent selon trois catégories : les viticulteurs dits « strictement viticoles », les exploitations combinant vigne et autres cultures et les exploitations sans vigne. Pour ces dernières, il s'agit notamment d'horticulteurs, d'arboriculteurs, de maraîchers... La présence de céréalières ayant des cultures à plus forte valeur ajoutée peut aussi se rencontrer.

Le taux de spécialisation en viticulture et la présence de caves particulières sont plus marqués dans le groupe 6, les viticulteurs du groupe 7 étant davantage orientés vers la production de raisin. Les chefs d'exploitation de ces petites structures sont ainsi plus souvent pluriactifs, à temps partiel, alors que le groupe 6 se distingue par l'emploi de main-d'œuvre permanente salariée.

Les grandes exploitations du groupe 6 représentent une SAU de plus de 110 000 ha, contre moins de 27 000 ha



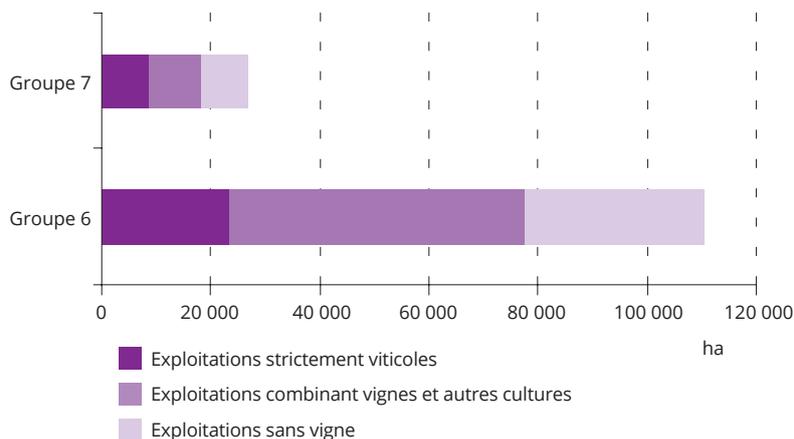
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

pour le groupe 7. Il est à signaler, la plus forte présence de cultures associées aux vignes. Les exploitations du groupe 6 exploitent 71 % de la vigne du Grand Est mais aussi 53 % de la surface en arboriculture et 23 % de la surface en maraîchage. Ce groupe correspond pour 63 % à des

exploitations strictement viticoles, plus particulièrement présentes dans la Marne. Les exploitations sont plus souvent spécialisées en viticulture dans l'ancienne région Champagne-Ardenne, alors qu'en Alsace moins de 40 % d'entre elles le sont. La présence des vigneron indépendants est plus importante dans le groupe 6. Ceux qui commercialisent l'intégralité de leur récolte valoriseraient 6 600 ha de vignes, soit 13 % de la récolte.

Par comparaison, 81 % exploitations du groupe 7 sont spécialisées en viticulture. Ces structures sont plus petites mais le constat de la différence de spécialisation entre les régions demeure le même. Ces vignerons sont principalement producteurs de raisin et font vinifier dans une cave coopérative, une maison de champagne ou chez un négociant. Généralement, ils optent pour un statut d'individuel. 20 % de chefs et coexploitants sont pluriactifs et déclarent majoritairement une activité principale non agricole. En dehors du secteur du vin, seul 8 % des exploitations déclarent une activité de commercialisation en circuits courts.

Comparaison de l'importance de la SAU en fonction de la répartition des types de producteurs



Source : Agreste, RICA 2010

Sous-ensemble à dominante Élevage

Groupe 1 : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
Groupe 3 : petites exploitations herbagères d'élevage extensif
Groupe 4 : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

Groupe 2 : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
Groupe 5 : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

Groupe 6 : grandes exploitations
Groupe 7 : petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Une main-d'œuvre familiale pour les petits, des salariés pour les grandes

Avec 30 400 UTA, le sous-ensemble Cultures Permanentes totalisent près de 40 % de la main-d'œuvre agricole de la région. Elle représente 30 % de la main-d'œuvre familiale régionale, soit moins que les deux autres sous-ensembles. Le type de main-d'œuvre diffère d'un groupe à l'autre.

L'emploi familial est essentiel dans les petites exploitations du groupe 7. Il correspond à 76 % des UTA totales. Il y a peu de salariés permanents hors cadre familiaux. En revanche, les grandes exploitations du groupe 6 emploient 71 % de la main-d'œuvre salariée permanente régionale et 76 % de la main-d'œuvre occasionnelle, pour la taille et la récolte.

Comme la PBS à l'hectare, le sous-ensemble Cultures Permanentes se caractérise par un indicateur particulièrement élevé de main-d'œuvre pour 100 hectares. Alors que la moyenne régionale se situe autour de 36 UTA, les groupes 6 et 7 se ca-

ractérisent respectivement par 103 UTA et 82 UTA pour 100 ha. La faible dimension des exploitations associée à des activités très consommatrices d'emploi et une activité plus rémunératrice expliquent cette situation.

Éléments économiques

Le quart supérieur regroupe des exploitations qui ont un RCAI supérieur à 109 000 € par actif non salarié ; 85 % des exploitations sont strictement viticoles. De plus, ce quart supérieur est composé à 83 % d'exploitations du groupe 6, c'est-à-dire les exploitations de grande taille. À 97 %, ce sont des exploitations situées dans le vignoble champenois et presque exclusivement dans la zone marnaise de l'AOC. On trouve également une part plus importante de récoltants-manipulants, c'est-à-dire de vignerons indépendants, qui vinifient tout ou partie du raisin vendangé. Pour ces raisons de localisation et de vinification, la production moyenne des exploitations du quart supérieur a

donc une valeur bien plus élevée que celle du sous-ensemble Cultures Permanentes. Les écarts entre les indicateurs du quart supérieur et ceux de la totalité du sous-ensemble sont particulièrement importants, qu'ils soient exprimés en moyenne par exploitation ou par hectare.

L'augmentation des charges totales est également conséquente, mais elle se fait dans une moindre proportion que celle de la production, permettant ainsi l'augmentation des résultats.

Si les consommations intermédiaires doublent quasiment à l'échelle de l'exploitation, ramenées à l'hectare, elles restent constantes à 7 500 €/ha. Elles ne pèsent plus que 8,2 % de la valeur de la production. Ce sont les autres charges d'exploitation, et en premier lieu les frais de personnel, qui enregistrent la hausse la plus forte. Salaires et charges sociales, avec 12 800 €/ha, sont de 72 % plus élevées en moyenne dans le quart supérieur.

L'intensité en travail est de 0,20 UTA pour créer 10 000 € de valeur ajoutée. Dans le quart supérieur, ce ratio n'est que de 0,10.

Une plus grande surface exploitée en vigne dans le quart supérieur

2010		SAU, en ha	Surface en vigne, en ha	UTA totales	UTA salariées
Sous-ensemble Cultures Permanentes	Toutes exploitations	8,2	3,8	2,5	0,9
	Quart supérieur	12,5	6,0	4,4	1,9

L'échantillon n'est pas suffisant pour présenter une analyse significative pour chacun des groupes, c'est pourquoi les résultats sont montrés pour la totalité du sous-ensemble Cultures Permanentes

Source : RICA et Recensement Agricole 2010

Une production moyenne à l'hectare de 18 % plus élevée que dans l'ensemble des exploitations

Sous-ensemble Cultures Permanentes	Production de l'exercice, en € 2010		Charges totales, en € 2010		Investissement, en € 2010		Dettes, en € 2010	
	par exploitation	par hectare	par exploitation	par hectare	par exploitation	par hectare	par exploitation	par hectare
Toutes exploitations	282 704	75 623	181 375	45 509	16 107	2 768	216 259	46 964
Quart supérieur	589 105	89 149	364 209	51 910	29 842	3 136	473 978	64 458
Écart	108%	18%	101%	14%	85%	13%	119%	37%

Source : RICA et Recensement Agricole 2010

Sous-ensemble à dominante Élevage

Groupe 1 : exploitations de taille moyenne combinant des grandes cultures et un élevage intensif, situées en zone de plaine
Groupe 3 : petites exploitations herbagères d'élevage extensif
Groupe 4 : grandes exploitations d'élevage bovin extensif, associant des terres cultivées

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

Groupe 2 : petites exploitations céréalières, sans élevage ou avec un petit troupeau allaitant valorisant de la prairie permanente, situées en zone de plaine
Groupe 5 : grandes exploitations spécialisées en cultures, situées en zone de plaine

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

Groupe 6 : grandes exploitations
Groupe 7 : petites exploitations

Étude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Définitions

- **ASP** : Agence de Services et de Paiement.
- **BDNI** : Base de Données Nationale de l'Identification.
- **CVI** : Casier Viticole Informatisé.
- **EBE** : Excédent Brut d'Exploitation.
- **ESEA** : Enquête Structure des Exploitations Agricoles.
- **Poids de l'approvisionnement** : charges d'approvisionnement / production de l'exercice + subventions.
- **Poids de l'endettement** : annuités long et moyen terme + frais financiers court terme / Excédent Brut d'Exploitation.
- **PBS** : Production Brute Standard.
- **RCAI** : Résultat Courant Avant Impôt.
- **Rentabilité** : Excédent Brut d'Exploitation / production de l'exercice + subventions.
- **RICA** : Réseau d'Information Comptable Agricole.
- **SAU** : Surface Agricole Utilisée.
- **SF** : Surface Fourragère.
- **STH** : Surface Toujours en Herbe.
- **Taux d'endettement** : ensemble des dettes / total de l'actif.
- **UGB** : Unité Gros Bovin.
- **UTA** : Unité-Travail-Année.
- **UTANS** : Unité de Travail Non Salarié.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
 Service régional de l'information statistique et économique (Srise)
 Complexe agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - CS 60440
 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
 Tél : 03 26 66 20 01 - Fax : 03 26 21 02 57
 Courriel : srise.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr



- Directeur régional : **Sylvestre CHAGNARD**
- Rédacteur de publication: **Claude WILMES**
- Rédacteur en chef : **Sylvain SKRABO**
- Rédacteurs : **Sandrine ZORN, Claude WILMES**
- Composition : **DRAAF/SRISE site de STRASBOURG**
- Dépôt légal : à parution
- N° ISSN : 2496-5480

Février 2018